

L'Assemblée Nationale adopte la proposition de résolution de la Clause de l'Européenne la plus favorisée

Paris, mardi 23 février 2010. **L'Assemblée Nationale vient d'adopter aujourd'hui, par un vote solennel à scrutin public, la proposition de résolution de la Clause de l'Européenne la plus favorisée. C'est, après quatre années de campagne pour l'adoption de ce projet, une grande victoire pour Choisir la Cause des femmes et sa présidente Gisèle Halimi à l'initiative de ce qui représente le meilleur de l'Europe pour 255 millions de citoyennes : un bouquet législatif européen composé des lois les plus avancées dans l'un ou l'autre des 27 pays de l'Union européenne, dans les domaines concernant le choix de la maternité, la lutte contre les violences, le droit de la famille, le travail et la parité politique.**

Au cours de la semaine dernière, après un marathon de dépôts de deux résolutions, l'une par le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR), l'autre par le groupe Socialiste Radical et Citoyen (SRC), la proposition de résolution sur la Clause de l'Européenne la plus favorisée déposée par le groupe SRC conduite par Jean-Marc Ayrault et Pascale Crozon, Rapporteuse, a été adoptée le jeudi 18 février.

Cet après-midi, malgré les nombreux amendements du groupe UMP qui ont fait craindre à Choisir la cause des femmes une dénaturation du contenu de la Clause, l'UMP et son président Jean-François Copé se sont finalement prononcé en faveur de la proposition de résolution du groupe SRC. Par le vote solennel de l'Assemblée Nationale en faveur du meilleur de l'Europe pour les femmes, c'est un signal fort qui est adressé au gouvernement français et à l'Europe. **Pour Gisèle Halimi, présidente de Choisir la cause des femmes : « C'est un vote historique pour les femmes et pour l'Europe. Une Europe qui, par cette avancée pour 255 millions de citoyennes, donne d'elle une autre image que celle, bureaucratique et aux ordres de la finance, que nous lui connaissons ».**

D'autres dynamiques se mettent d'ailleurs en mouvement.

Au niveau diplomatique, un projet de Convention multilatérale a fait l'objet d'un groupe de travail interministériel mis en place par le Ministre des Affaires Etrangères.

D'autre part, le Parlement Européen devrait très prochainement auditionner Choisir (hearings).

Enfin le conseil de l'Europe doit présenter un rapport sur la Clause.

Le meilleur de l'Europe pour les femmes est en marche.